

AVIS PUBLIC

Une demande d'autorisation pour le compte de l'Administration Communale de Clervaux concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'une cuisine professionnelle avec salle de restaurant pour le campus à Reuler a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau.
(Référence EAU/AUT/20/0399)

Publication faite en exécution de l'art. 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (15 jours)

Clervaux, le 29 juin 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER